COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du lundi 28 septembre 2026

Présents : Claude ROLLAND, Joëlle MALAVIEILLE, Véronique DEREUME, Alexis CARNAC, Véronique ROUVEYROL., Pierrot BESSIÈRE, Mathieu BARLET, Vanessa POIRIER, Éric MENGUY, Marine NOUET et Éric ROUX.
Pouvoir : 1 pouvoir de Hervé SAPET donné à Eric ROUX.
Secrétaire de séance : Marine NOUET.

---

1. Approbation du compte rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la précédente séance est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est **approuvé à l'unanimité**.

---

2. Attribution et utilisation des salles communales

Le Conseil municipal examine le règlement relatif à la mise à disposition et à la location des salles communales, travaillé en amont par une commission.

Les grands principes tarifaires restent inchangés.

Principales dispositions

Toute demande de réservation devra être formulée **par écrit et déposée en mairie au moins 15 jours avant la manifestation**. Elle devra notamment préciser :

- l'identité et les coordonnées du demandeur ;
- l'objet de la manifestation ;
- la date et les horaires souhaités ;
- le nombre prévisionnel de participants ;
- les éventuels besoins matériels ;
- l'identité de la personne responsable de l'occupation.

Une **caution de 1 000 €** sera demandée lors de la remise des clés. Celle-ci ne sera pas encaissée et sera restituée lors de la remise des clés, sous réserve du respect des conditions d'utilisation des locaux.

Les capacités d'accueil rappelées lors de la séance sont de **340 personnes pour la salle des fêtes** et **200 personnes pour le club**.

Gratuité pour les associations

Une gratuité pourra être accordée aux associations :

- déclarées et domiciliées dans la commune ;
- exerçant une activité à but non lucratif présentant un intérêt général local ;
- organisant notamment une réunion, une assemblée générale, une activité régulière ou une manifestation.

Pour les manifestations festives ou payantes, chaque association remplissant les conditions pourra bénéficier de **trois mises à disposition gratuites par année civile**.

Ces gratuités pourront notamment concerner :

- un loto ou événement de type jeu ;
- un événement gourmand ou repas ;
- une soirée à thème ;
- un événement musical ;
- un événement ludique.

Les gratuités ne seront pas cumulables d'une année sur l'autre, ni échangeables entre associations, ni reportables sur l'année suivante.

Le règlement et le formulaire de réservation seront remis aux utilisateurs concernés.

Décision : le Conseil municipal adopte les dispositions relatives à l'utilisation et à la mise à disposition des salles communales.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

3. Révision du tarif des concessions funéraires

Le Conseil municipal rappelle que le tarif de la concession funéraire n'avait pas été révisé depuis 2010, alors que le tarif du columbarium avait été modifié en 2020.

Après échanges, il est proposé de fixer le tarif d'une concession pour une durée de **50 ans à 400 €**.

Cette évolution tient notamment compte de l'évolution générale des tarifs des concessions et de la nécessité de conserver une cohérence entre les tarifs pratiqués.

Décision : le tarif de la concession est fixé à **400 € pour 50 ans**.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

4. Décision modificative – Budget annexe « Lotissement Lou Prat »

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget annexe du lotissement « Lou Prat ».

Certains travaux restant à réaliser, notamment la clôture et certains équipements liés au dispositif de gestion des eaux pluviales, les crédits disponibles doivent être ajustés.

La décision modificative permet de réaffecter les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

5. Décision modificative – Budget de l'eau

Une insuffisance de crédits est constatée sur le budget de fonctionnement du service de l'eau.

Une décision modificative est donc nécessaire afin de procéder aux ajustements budgétaires permettant d'équilibrer les crédits concernés.

Le montant évoqué lors de la séance est d'environ **13 421 €**.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

6. Vente de portions de parcelles au Département – Élargissement de la Route Blanche

Dans le cadre des travaux réalisés par le Département sur la **Route Blanche**, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente de portions de parcelles communales nécessaires à la réalisation des travaux.

Les frais liés à la vente, notamment les frais d'acte et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

Décision : le Conseil municipal donne son accord à la vente des emprises concernées au Département et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

7. Recherche d'eau complémentaire – Déplacement des sondages et poursuite des investigations

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de la situation concernant la ressource en eau de la commune et les recherches engagées afin de trouver une ressource complémentaire.

Les sondages initialement prévus sur certaines parcelles n'ayant pas pu être réalisés dans les conditions prévues, notamment en raison de l'absence d'autorisation des propriétaires concernés, une demande de déplacement des sondages a été effectuée auprès des services compétents.

Des autorisations écrites ont notamment été obtenues pour permettre la réalisation de nouveaux sondages sur d'autres parcelles.

Plusieurs sondages ont ainsi été réalisés et certains ont fait l'objet de prélèvements afin d'analyser la qualité de l'eau. Les premiers résultats présentés au Conseil font apparaître des résultats globalement encourageants sur certains points, même si des investigations complémentaires restent nécessaires.

La commune souhaite poursuivre les recherches afin d'identifier une ressource suffisamment importante pour permettre notamment de réaliser les opérations de nettoyage nécessaires sur les puits existants.

Il est également évoqué la nécessité de poursuivre les études concernant la réalisation éventuelle d'un puits et d'en faire établir un chiffrage.

Le Conseil municipal est également informé de difficultés rencontrées sur les équipements de pompage et de la nécessité de disposer d'une pompe opérationnelle.

Décision : le Conseil municipal autorise la régularisation du déplacement des sondages et la poursuite des investigations concernant la recherche d'une ressource en eau complémentaire.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

8. Dossier assurances

Monsieur le Maire présente une proposition de renouvellement des contrats d'assurance de la commune.

Une comparaison a été réalisée entre les contrats actuellement souscrits auprès de **GAN** et une proposition de **Groupama**.

Le montant annuel des contrats actuellement souscrits auprès de GAN est présenté à hauteur de **18 426,44 €**.

La proposition de Groupama s'élève à **12 554,80 €**.

Un travail de vérification des différents bâtiments, véhicules et équipements assurés a été réalisé afin de s'assurer de la cohérence des garanties et des surfaces déclarées.

Compte tenu de cette proposition et de l'absence de proposition concurrente de la part de l'assureur actuel malgré une demande de renégociation, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le changement d'assureur.

Décision : le Conseil municipal décide de retenir la proposition de Groupama et autorise les démarches nécessaires à la résiliation des contrats actuels et à la mise en place des nouveaux contrats.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

9. Demande d'aide financière au Département – Programme voirie

Dans le cadre du programme voirie 2026, le Conseil municipal est invité à solliciter auprès du Département une aide financière destinée à participer au financement des travaux de voirie.

Décision : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département au titre du programme voirie 2026 et à effectuer les démarches nécessaires.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

---

10. Approbation du RPQS – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Le Conseil municipal examine le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)** relatif à l'année 2025.

Il est rappelé que ce rapport présente notamment les données relatives à la production et à la distribution de l'eau, au réseau, aux volumes consommés et aux pertes.

Les échanges mettent notamment en évidence un rendement du réseau insuffisant et l'importance des pertes d'eau, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les recherches de fuites et les travaux de renouvellement des réseaux.

Le rapport doit être adopté avant le 30 septembre.

Décision : le Conseil municipal approuve le RPQS relatif à l'année 2025.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

11. Création d'une commission agricole

Le Conseil municipal propose la création d'une **commission agricole** dans le cadre notamment de la convention mise en place avec la SAFER.

Cette commission aura notamment vocation à travailler sur la situation des biens et terrains sectionaux, leur attribution, leur régularisation et les conditions de mise à disposition.

Il est notamment rappelé que certains terrains sont actuellement attribués à des exploitants alors que la commune supporte les charges foncières correspondantes. Une réflexion devra donc être menée afin de régulariser progressivement les situations et de définir un cadre cohérent.

Il est précisé que cette démarche devra être menée progressivement et en concertation avec les agriculteurs concernés.

Composition proposée

La commission est composée de :

- **Éric ROUX**
- **Hervé SAPET**
- **Éric MENGUY**
- **Claude ROLLAND**
- **Mathieu BARLET**

Décision : le Conseil municipal approuve la création de la commission agricole et sa composition.

Vote : adopté à l'unanimité – 11 voix + 1 pouvoir.

La séance est levée.

Secrétaire de séance
Marine NOUET

Le Maire
Claude ROLLAND